

Rapport - Conseil du 25/01/2021

Objet : Proposition de motion introduite par Mme BUGGENHOUT et M. WEYTSMAN, Conseillers communaux.

Proposition de motion concernant l'opposition au projet de taxation kilométrique du Gouvernement bruxellois

Le Conseil communal,

- Considérant la décision du Gouvernement régional d'annoncer une taxe kilométrique à Bruxelles sans concertation avec les autres Régions ni avec les représentants du monde socioéconomique, notamment les partenaires sociaux ;
- Considérant que cette taxe entraînera un coût supplémentaire jusque plusieurs milliers d'euros par an pour les indépendants ou les travailleurs qui dépendent d'une voiture pour leur activité, en ce y compris les Bruxellois ;
- Considérant que cette taxe aura un impact social négatif sur le pouvoir d'achat particulièrement forte pour les personnes les plus vulnérables ;
- Considérant le coût déjà fort important de l'abonnement de stationnement pour les travailleurs ne vivant pas sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;
- Considérant la Crise sanitaire, économique et sociale du COVID-19 qui nécessite d'investir toutes les actions publiques vers cette priorité urgente ;
- Considérant que la crise COVID-19 frappe durement l'économie bruxelloise et en particulier les indépendants ;
- Considérant le risque, amplifié par les effets de la crise du COVID-19, qu'une telle taxation forcera des entreprises à quitter la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui entraînerait des pertes d'emploi ;
- Considérant les nombreux efforts à faire encore pour développer une offre suffisante de transports en commun qui réponde aux besoins de l'ensemble des quartiers dont certains restent encore enclavés ;
- Considérant la baisse de la vitesse commerciale des bus et des trams aux heures de pointe ces 10 dernières années ;
- Considérant le manque d'investissements dans les communes situées au Sud de la Région ainsi que le caractère enclavé des quartiers de Neder-Over-Heembeek et Haren et surtout aux difficultés de connections entre eux ;
- Considérant que seulement 14 km de lignes de tram, 0 de bus et 0 de métro ont été créés ces 10 dernières années à Bruxelles ;
- Considérant que la taxe ne tient pas compte de la puissance réelle des véhicules malgré la volonté d'évoluer vers une taxation plus forte des véhicules les plus polluants ;
- Considérant la superficie extrêmement large de territoire frappé par la taxe proposée ;
- Considérant le principe de loyauté fédérale inscrit à l'article 143 de la Constitution belge ;
- Considérant que toute action d'une Région dont la mise en œuvre est susceptible de causer un dommage à une autre Région doit

passer par un accord de coopération interrégional ;

- Considérant les intérêts communs en matière de développement économique et d'emploi qui existent entre les trois Régions du pays ;
- Considérant la pénurie de main d'œuvre en Région de Bruxelles-Capitale (13.489 enseignants et 23.944 médecins, infirmiers ou aides-soignants viennent travailler à Bruxelles en provenance d'une autre Région) ;
- Considérant la création de seulement 2.727 places de parkings dans les parking de dissuasion alors que le Plan régional IRIS 2 adopté en 2010 prévoyait la création de 16.000 places en 2020 ;
- Considérant la fin de la gratuité des parkings de dissuasion à partir du 1er janvier 2021 et le coût supplémentaire qui sera supporté par les indépendants ou les travailleurs ;

Le Conseil communal,

- Considère essentiel que la ville de Bruxelles reste un lieu attractif pour les familles, les classes moyennes, les indépendants, les travailleurs et les entreprises ;
- S'oppose à toute augmentation directe ou indirecte de fiscalité sur le travail ;
- Par conséquent, s'oppose au projet du gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale, sous sa forme actuelle, d'instaurer une taxe kilométrique sans concertation avec les autres régions ;
- Se prononce toutefois en faveur d'un changement de taxation à la possession vers une taxation à l'usage dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité fédérale, régionale et communale ;
- Demande que les 13.489 enseignants et 23.944 médecins, infirmiers ou aides-soignants qui viennent travailler dans notre Région en provenance d'une autre Région soient pris en considération dans l'application de cette taxe afin de ne pas pénaliser ce personnel si précieux pour notre société;
- Demande au gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale d'augmenter l'offre en transports en commun et la qualité de cette offre (notamment au niveau de la vitesse commerciale) avant d'envisager un système punitif ;
- Demande au gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale d'intégrer dans une future réflexion concertée sur une taxe kilométrique des exemptions ou tarifs préférentiels pour les travailleurs qui ont besoin de leur véhicule dans le cadre de leur métier, pour les familles nombreuses, les personnes porteuses de handicap ainsi que les personnes les plus précarisées ;
- Demande au gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale de travailler en amont d'une taxe kilométrique concertée sur une meilleure intégration entre la STIB, la SNCB, De Lijn et la TEC ;
- Demande au gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale de revoir son système « SmartMove » en profondeur afin d'y intégrer les réalités de nombreux bruxellois décrites cidessus ;
- Demande au Collège d'envoyer la présente motion au gouvernement de la Région BruxellesCapitale.

(s) Clémentine Buggenhout et David Weytsman, Conseillers communaux (groupe MR-VLD)

Annexes :

